

AG KA 2023

- L'Assemblée a lieu le 12 juin 2024 à la plage du Coulet à St-Prex Début à 19h30
- Comité présent:
 - Barbara Wallner
 - Marc Vessaz
 - Alain Leiser
 - Thierry Langenberger
 - Patrick Tharin (Excusé)

1. Validation du dernier PV
2. Modification de l'art. 7
3. Évolution du nombre de membre
4. Activité du comité
5. Retour sur la situation avec notre partenaire assureur
6. Défense de nos droits
 1. Nouveau rappel des lois
 2. Recours en cours...
 3. Nouvel R-kite, retour sur les rapports avec le canton de Vaud
7. Collaboration avec BOARDS: dernier article...
8. Situation sur les spots
 1. Yvonand
 2. Concise
 3. Avenches
9. Ruban ORANGE
10. Collaboration avec Let's Kite, Fred Contat
11. Collaboration avec la SKA
12. Rapport du comptable et du vérificateur des comptes
13. Réélection du comité

Ordre du jour AG KA 2023

Modification des statuts

Art. 7 : Cotisations

Les cotisations des membres sont fixées chaque année par l'assemblée générale, sur proposition du comité.

Les cotisations doivent être acquittées dans les 30 jours qui suivent la facturation. Chaque membre est tenu de payer la cotisation annuelle fixée par le comité et l'AG en fonction de ses moyens. Néanmoins, le non paiement de la cotisation n'est pas un motif d'exclusion.

Art. 13.6 : Objets soumis à délibération

Les objets ne figurant pas à l'ordre du jour ne peuvent pas donner lieu à délibération ou à décision.

Art. 13.7 : Droit de vote

Les membres actifs, passifs et d'honneur ont un droit de vote individuel. Il n'est pas possible de voter par représentation.

Redéfinition dans la gestion

En 2024 nous vous proposons de modifier les statuts pour supprimer ce point

Chaque membre est tenu de payer la cotisation annuelle fixée par le comité et l'AG en fonction de ses moyens. Néanmoins, le non paiement de la cotisation n'est pas un motif d'exclusion.

Remplacé par:

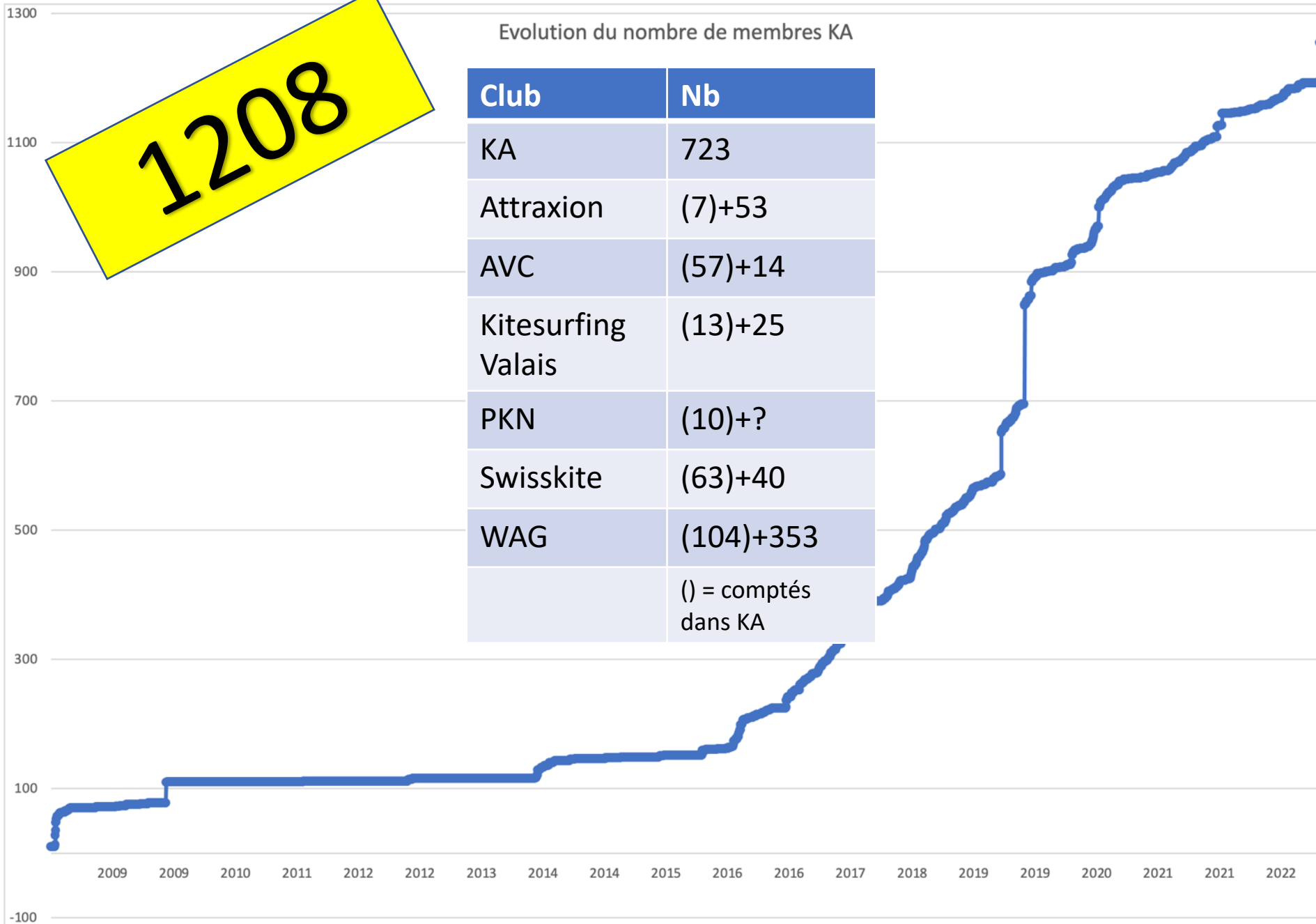
*Chaque membre est tenu de payer la cotisation annuelle fixée par le comité et l'AG.
Le non-paiement de la cotisation après 3 rappels signifie l'exclusion de l'association.*

Soumis au vote: adopté à l'unanimité

1208

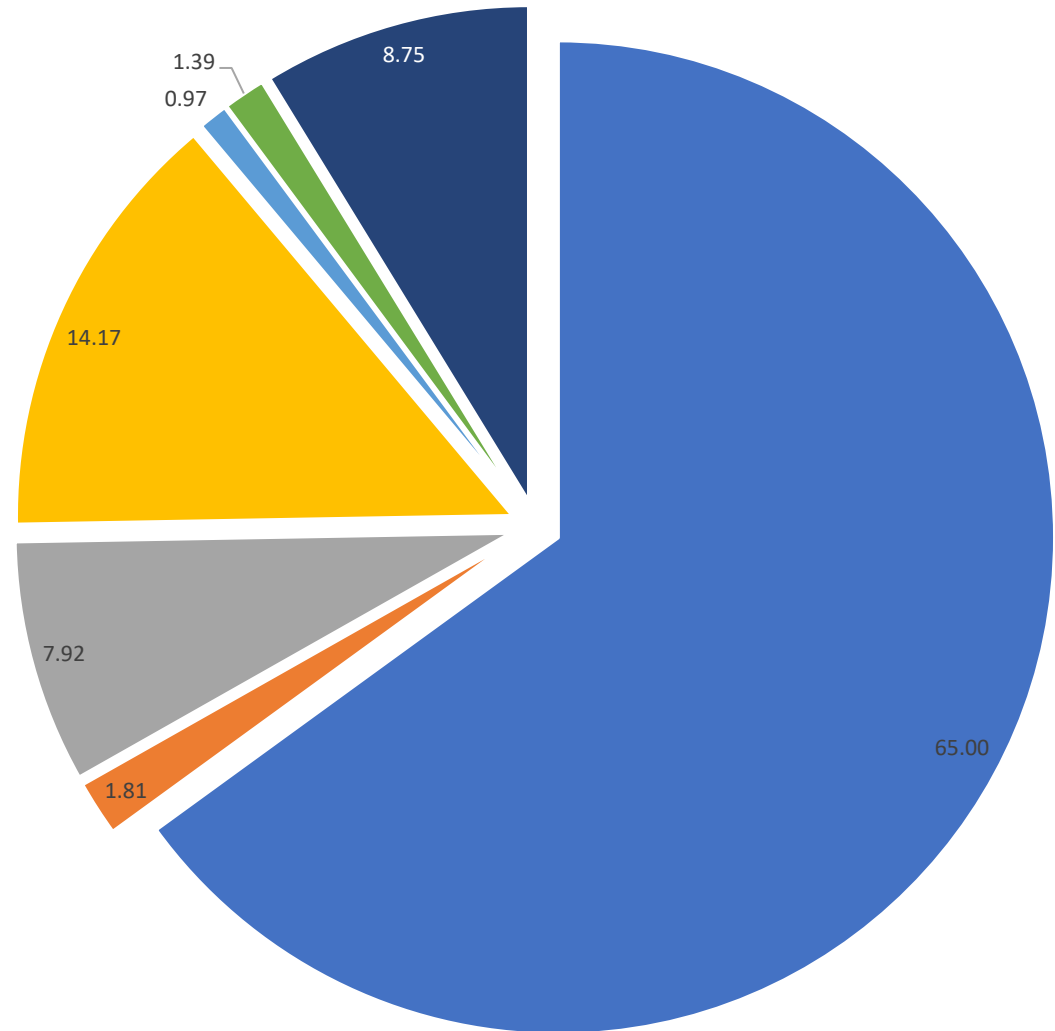
Evolution du nombre de membres KA

Club	Nb
KA	723
Attraxion	(7)+53
AVC	(57)+14
Kitesurfing Valais	(13)+25
PKN	(10)+?
Swisskite	(63)+40
WAG	(104)+353
	() = comptés dans KA



Nombre de membre actifs KA + membres-club

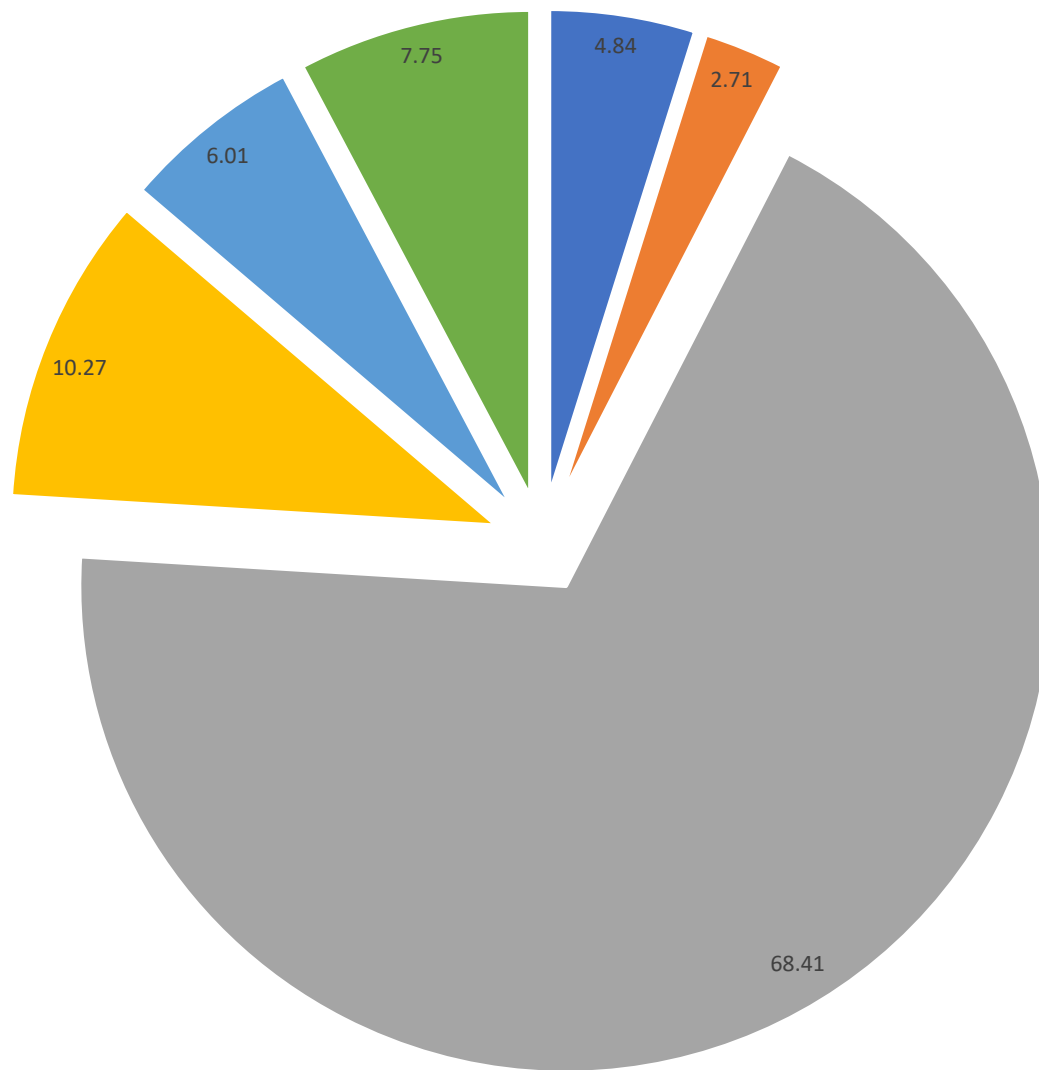
Membres actifs par club



■ Membres actifs non club ■ Valais ■ Coulet ■ WAG ■ Attraxion ■ PKN ■ SwissKite

Membres club NON-KA

Membres actifs par club



■ Valais ■ Coulet ■ WAG ■ Attraxion ■ PKN ■ SwissKite

Couverture assurance 2024 **helvetia**

Couverture	Franchise/ couverture	Membre-club +10.-	Membre junior +10.-	Membre adulte +20.-
RC-CH	200.-/ 3 mio	20.-	20.-	30.-
RC-Monde	200.-/ 3 mio	30.-	30.-	40.-
Casco seule	500.-/ 5000.-	70.-	70.-	80.-
RC-CH + Casco		80.-	80.-	90.-
RC-M + Casco		90.-	90.-	100.-
Annulation	/100'000	35.-		
Assistance aux personnes	/250'000	44.-		

La cotisation annuelle permet de couvrir les frais administratifs et les actions sur les différents spots de Romandie. Il n'y a actuellement pas de finance d'inscription.

Membre actif: 30.- CHF Membre junior (<18): 10.- CHF Membre CLUB*: 10.- CHF Membre CLUB* junior (<18): 0.- CHF

- Si vous êtes déjà membre d'un club partenaire de notre association (contactez votre président), vous bénéficiez d'un rabais de 20.- (gratuit pour les juniors) avec les mêmes avantages que les membres actifs !

<https://www.kitesurf.ch/assurances>

Défense de nos droits (cf doc)

<https://www.lexfind.ch/fe/fr/tol/24167/fr>

ONI changement du texte en 2016

– **Art. 54 Utilisation de skis nautiques ou d'engins analogues**

2bis ...¹²²

^{2ter} Les autorités compétentes peuvent restreindre l'utilisation de kitesurfs dans les zones riveraines à des couloirs de départ autorisés officiellement et signalés comme tels.¹²³

Avant c'était : La circulation au moyen de planches à voile tirées par des cerfs-volants est interdite en dehors des plans d'eau autorisés par les autorités.

– **Art. 52 Ports et débarcadères**

¹ Les bateaux qui sortent d'un port ont la priorité sur ceux qui y entrent, sauf s'il s'agit de bateaux prioritaires ou de bateaux en détresse. Les bateaux prioritaires ou en détresse annoncent leur entrée assez tôt en émettant le signal sonore «trois sons prolongés».¹¹²

² Les bateaux qui ne veulent pas entrer dans un port ne doivent pas naviguer dans ces eaux, ni occuper l'emplacement nécessaire aux autres bateaux pour y entrer ou en sortir.

³ La manœuvre des bateaux prioritaires qui veulent accoster à un débarcadère ou s'en éloigner ne doit pas être gênée par d'autres bateaux. Il est interdit d'accoster aux débarcadères signalés par le panneau A.9, complété par le cartouche «Sauf service régulier».¹¹³

Vaud : 100m

Fribourg : 200m

Neuchâtel : 200m

Genève : distance suffisante

Défense de nos droits (cf doc)

Navigation interdite... comment le signaler ?

– **Art. 37 Signalisation de certains plans d'eau**

¹ Les plans d'eau interdits à toute navigation sont signalés au moyen de bouées jaunes de forme sphérique. Cette signalisation peut être complétée par des panneaux A.1.

² Les plans d'eau interdits à certaines catégories de bateaux seulement sont signalés au moyen de bouées jaunes de forme sphérique et de panneaux indiquant la nature de l'interdiction (A.2, A.3 ou A.4).

⁶ Les plans d'eau ouverts au kitesurf dans les zones riveraines peuvent être signalés par des panneaux E.5^{ter} (annexe 4, ch. I) placés sur la rive.⁷⁴

⁷³ Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du 15 janv. 2014, en vigueur depuis le 15 fév. 2014 ([RO 2014 261](#)).

⁷⁴ Introduit par le ch. I de l'O du 2 mai 2007 ([RO 2007 2275](#)). Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du 15 janv. 2014, en vigueur depuis le 15 fév. 2014 ([RO 2014 261](#)).

Défense de nos droits (cf projet R-Kite)

Art. 2

« La navigation des kitesurfs est interdite dans les zones balisées par des bouées jaunes, ainsi qu'à moins de 100 mètres autour des ports et des débarcadères. »

Nous nous opposons à cet article en raison de l'art. 54. Al.2ter ONI.

Art. 2 al.3

« 3 Pour le surplus, les restrictions suivantes doivent être observées :

– **Art. 54 Utilisation de skis nautiques ou d'engins analogues**

2bis ...¹²²

2ter Les autorités compétentes peuvent restreindre l'utilisation de kitesurfs dans les zones riveraines à des couloirs de départ autorisés officiellement et signalés comme tels.¹²³

Restreindre oui, mais dans les zones riveraines à des couloirs.

Défense de nos droits

- Cas Maibach 6.8.2022
 - Recours rejeté
 - 5.12.2023 recours au canton rejeté
 - 19.1.2024 Recours au TF, Me Philippe Nantermod
- R-Kite 2024 : automne 2022 courrier à Venizelos
 - Printemps: consultation R-Kite
 - Avril 2023: opposition de la KA au R-Kite
 - Mai 2024: rencontre avec les autorités

Rencontre avec le CE

le député Aurélien Clerc a joué le rôle de facilitateur pour organiser la rencontre en tant que kitesurfer.

Du côté autorités, Catherine Strehler-Perrin, ancienne directrice de la Grande Caricaie, donc très pro oiseaux et Mme Chafik, juriste. Toutes deux présentes étaient lors des nombreuses séances de groupe visant à réviser le R-Kite entre 2015 et 2021.

Mme Strehler a toujours été très honnête et correcte avec nous. Assez critique sur la façon dont les OROEM ont été dessinées, donc elle est une adversaire assez compréhensive.

Mme Chafik est la juriste qui a élaboré le règlement et dont nous attendions le travail avec une certaine impatience, mais qui a justifié le délai par les nombreux intervenants mettant des bâtons dans les roues.

- Achoppement d'emblée autour de la notion de kitesurf. Définition de l'ONI : le kitesurf est **un bateau à voile avec une coque fermée, tirée par des engins volants non motorisés etc...** Le nouvel R-Kite parlant de planche à voile tirée par un cerf-volant.
- Le terme planche à voile désigne déjà qqch de précis et que donc l'ONI n'a pas voulu introduire de malentendu. Ça nous est égal, on les laisse gérer ça.
- **Point clé : le canton veut nous favoriser en ménageant ceux qui voulaient des règles restrictives, d'où la notion d'exception traitable dans les annexes alors que le texte répond aux demandes des cantons de FR et NE pour la question des distances aux ports et débarcadères notamment.**



- Mme Chafik a dit que manifestement nous avons une connaissance assez fine des règlements... Elle a dû sentir qu'on avait progressé !!
- M. Venizelos est très ennuyé de savoir qu'on a un recours au TF contre le canton... Il a exprimé qu'il allait demander aux policiers d'être plus compréhensif en attendant le nouvel R-Kite.
- Mme Strehler admet que les OROEM sont mal dessinées, et non adaptées à l'évolution DES sports nautiques (par ex tous les foils) et elle a même osé suggérer qu'on abroge le règlement en attendant une nouvelle mouture de l'OROEM qu'elle espère pour fin 2025. La très bonne nouvelle est qu'il serait question en haut lieu d'élargir les zones 1 interdites à la navigation et d'arrêter avec la règle de l'interdiction de navigation pour les kites dans la zone 3... A mon avis c'est la seule façon de rendre l'OROEM compatible avec la nouvelle ONI, et c'est exactement le propos de ce qu'on avait demandé en parlant du projet Zone 3 en interne. Finalement, ça veut dire qu'ils se rendent bien compte que les incohérences/discriminations/disproportions/inapplicabilités que l'on dénonce existent vraiment !
- Le but final est d'adapter les cartes que j'ai dessinées en 2012 (oui !!!) pour en faire des annexes qui feront partie du règlement. En attendant, le nouveau règlement n'est pas mis en application.

La priorité dans ce dossier est de trouver des solutions pour naviguer sur le lac de Morat (VD) et de pouvoir se mettre à l'eau entre Avenches et Salavaux. Madame Strehler nous a donné son accord oral sur ce point pour faire avancer les choses



On n'a pas réussi à faire entrer dans le règlement la notion de sous le vent, plus par envie d'être conforme aux R- des autres cantons que par refus d'entrer en matière sur ce point qu'ils ont bien compris.

Il faudra qu'on décide en comité de qu'on fait de ce point... mais c'est un truc à discuter en profondeur.

Boards #8

Boards est une déclinaison
Possibilité de fournir des ar
Espace publicitaire
Coût réduit (2.90 CHF/ex)
Distribution sur 40 spots
Distrib dans certains shops
Contact avec les club
Kitesurf Club Schweiz



Kiter en liberté : le combat continue

Interview de TL par Quentin Mayerat

Alors qu'une décision du Tribunal Fédéral prochainement attendue devrait statuer sur la capacité des cantons à interdire la navigation des "bateau à voile tractées par des cerfs-volants", l'Association Romande de Kitesurf est plus mobilisée que jamais pour faire respecter le droit des kitesurfeurs à naviguer partout en Suisse. Interview avec son président, Thierry Langenberger.



Spot

- Poissine
- Yvonand
- Concise
- Spots genevois

Poissine



Yvonand

- Fermeture estivale à nouveau en 2023...
 - Discussions avec la commune
 - Possibilité d'agrandir la plage à gauche
 - La commune va proposer un nouveau concept
- On attend...
- Plus de balisage d'ici là...

<https://map.geo.admin.ch>

<https://www.rdpvf.vd.ch/portail.aspx?egrid=CH398397844526>

<https://map.geo.admin.ch> : ripisylve Yvonand



Concise



Spots genevois (Joel Stamm- La WAG)



GRAND CONSEIL
de la République et canton de Genève

P 2185-A

Date de dépôt : 22 mai 2024

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Kitesurfing is not a crime – Le kitesurf n'est pas un crime (visant
à une légalisation effective du kitesurf à Genève)**

Rapport de Joëlle Fiss (page 3)

Discussion et adoption du rapport (26 février 2024)

Une députée (LC) prend la parole et déclare que l'association propose des accès au lac pour cette activité et elle observe l'ouverture du canton à cet égard. Elle mentionne donc qu'il est soit possible soit de déposer cette pétition, puisque les démarches sont déjà en cours, soit de renvoyer ladite pétition au Conseil d'Etat, par respect des pétitionnaires, en remerciant le canton d'avoir entamé les réflexions.

Un député (S) observe qu'il y a une bienveillance du canton à l'égard de cette demande et une ouverture de la Confédération. Il ajoute que plusieurs communes sont également favorables, et il déclare que, pour toutes ces raisons, son groupe propose le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

Un député (PLR) mentionne que son groupe propose également le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat. Il rappelle que le kitesurf n'est pas un sport mécanique contrairement à d'autres sports nautiques. Il signale toutefois que le département a indiqué que tous les feux n'étaient pas au vert, et il mentionne qu'il est utile d'envoyer un message politique au Conseil d'Etat.

Une députée (Ve) déclare que son groupe partage cet avis, mais elle rappelle que le kitesurf est un usage de plus sur une liste d'activités humaines pratiquées dans un milieu naturel qui va probablement s'allonger. Cela étant, elle estime que la proposition est raisonnable dans la mesure où les accès à l'eau seront bien respectés.

Un député (S) rappelle que la commune qui émet des réserves le fait en raison du parking de sa plage et de la fréquentation de ce dernier, et non à cause de l'activité elle-même.

SKA



Swiss Kitesailing Association
CLASS

Representing all kite classes (freestyle, race, snow, buggy) in Switzerland.

Swiss Kitesailing Association
CLUB

Issuing race licenses.



SKA KiteFoil 2024
SWISS CHAMPIONSHIP
2024
SAT-MON, SEP 14-16
SILVAPLANA - ISLETEN - YVONAND - PORTALBAN
LOCATION WILL BE DEFINED ON SEP 12TH BY BEST WIND CONDITIONS
REGISTRATION & DETAILS
WWW.SWISSKITESAILING.CH

KiteFoil Swiss Championship 2024



SKA FREESTYLE SWISS SERIES 2024
1.-2. June
SILVAPLANA - ISLETEN - YVONAND - PORTALBAN
LOCATION WILL BE DEFINED ON MAY 30TH BY BEST WIND CONDITIONS
REGISTRATION & DETAILS
WWW.SWISSKITESAILING.CH

Freestyle Swiss Series 2024 (cancelled)



Petit Suisse (Maxime Chabloz)
READ MORE

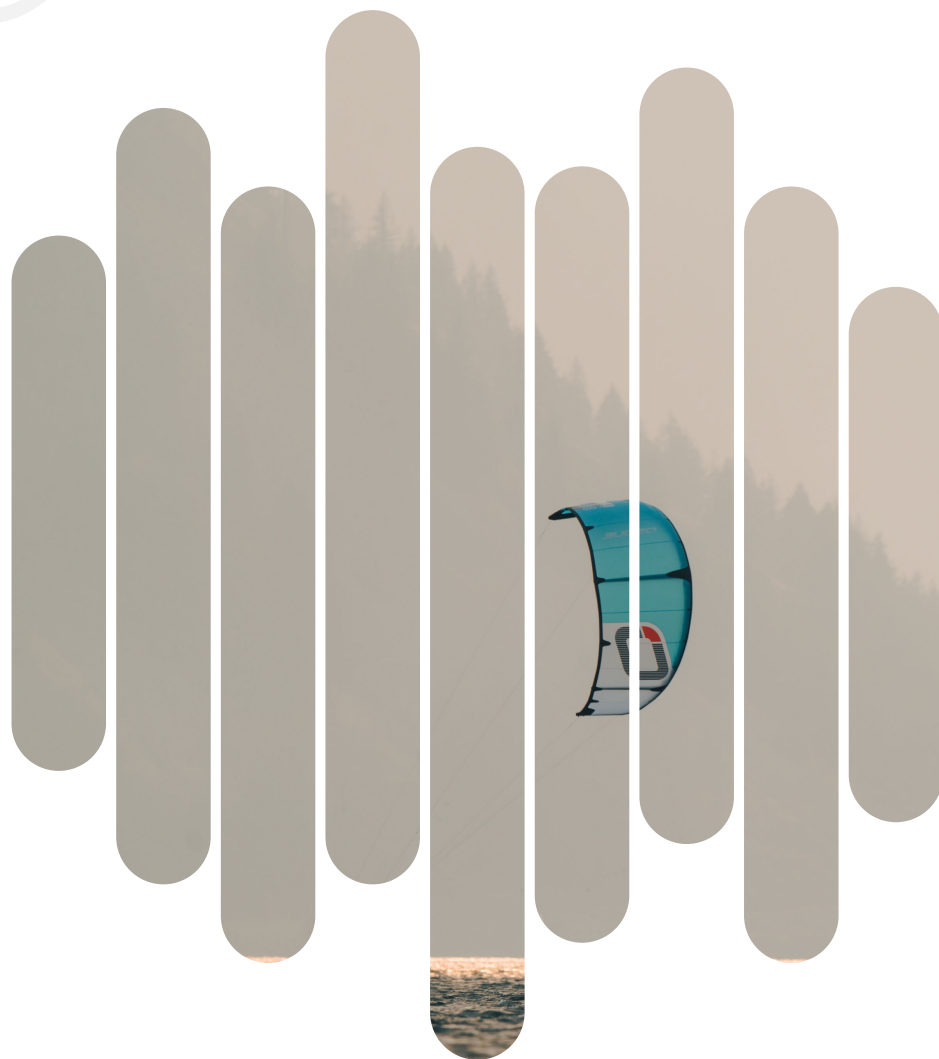


Surf-Classic 2023
12. - 14. MAI
MURTEN SWITZERLAND
COMPETITION

A person is kitesurfing on a lake, creating a large splash of water. The person is wearing a wetsuit and holding onto the kite's control bar. The background shows a forested mountain range under a hazy sky. The text "La bise s'était mieux avant" is overlaid on the left side of the image.

La bise s'était mieux
avant

*Let's
Kite*



Let's Kite Stats

- 6 ans (Août 2018)
 - 623'000 pages vues en 2023 (+45%)
 - 4'000 Membres sur FB
 - 220'000 pages vues sur le groupe FB
- Les spots complets vs spot automatique

2023 : 134 / 1'950

2024 : 241 / 12'151

Les pizzas sont livrées en cours de présentation... on choisit de faire avec... ;-)

Let's Kite 4.0





Version 4.0

HOME

- Nouvelle recherche (Demo)
- Nouvelle présentation page spots (Demo)





Version 4.0

Stations météo

- 3'000 stations à 5'500 stations
- 43 fournisseurs
- Filtre sur plus de 80'000 stations
- Async

Réseau de station Let's Kite

- Réseau vieillissant
- Auberson
- Chasseron -> Echech
- Estavayer

Windbird

- 360 Chf / 20 chf par an





Version 4.0

Nouveau serveur météo !

- Trop de requêtes !
- Mise à jour toutes les 5 minutes au lieu de toutes les 6h
- 1h30 plus rapide
- Multi modèles (DWD Germany, NOAA US, Météo-France, ECMWF, JMA Japan, MET Norway, GEM Canada, BOM Australia, CMA China, Marine, Marée,...)
- Météo Suisse ?





Version 4.0

Gratuit vs Premium

- Coût +++ (Nouveau serveur, api, cartes,...)
- Temps ++++++ (Souvent fulltime)

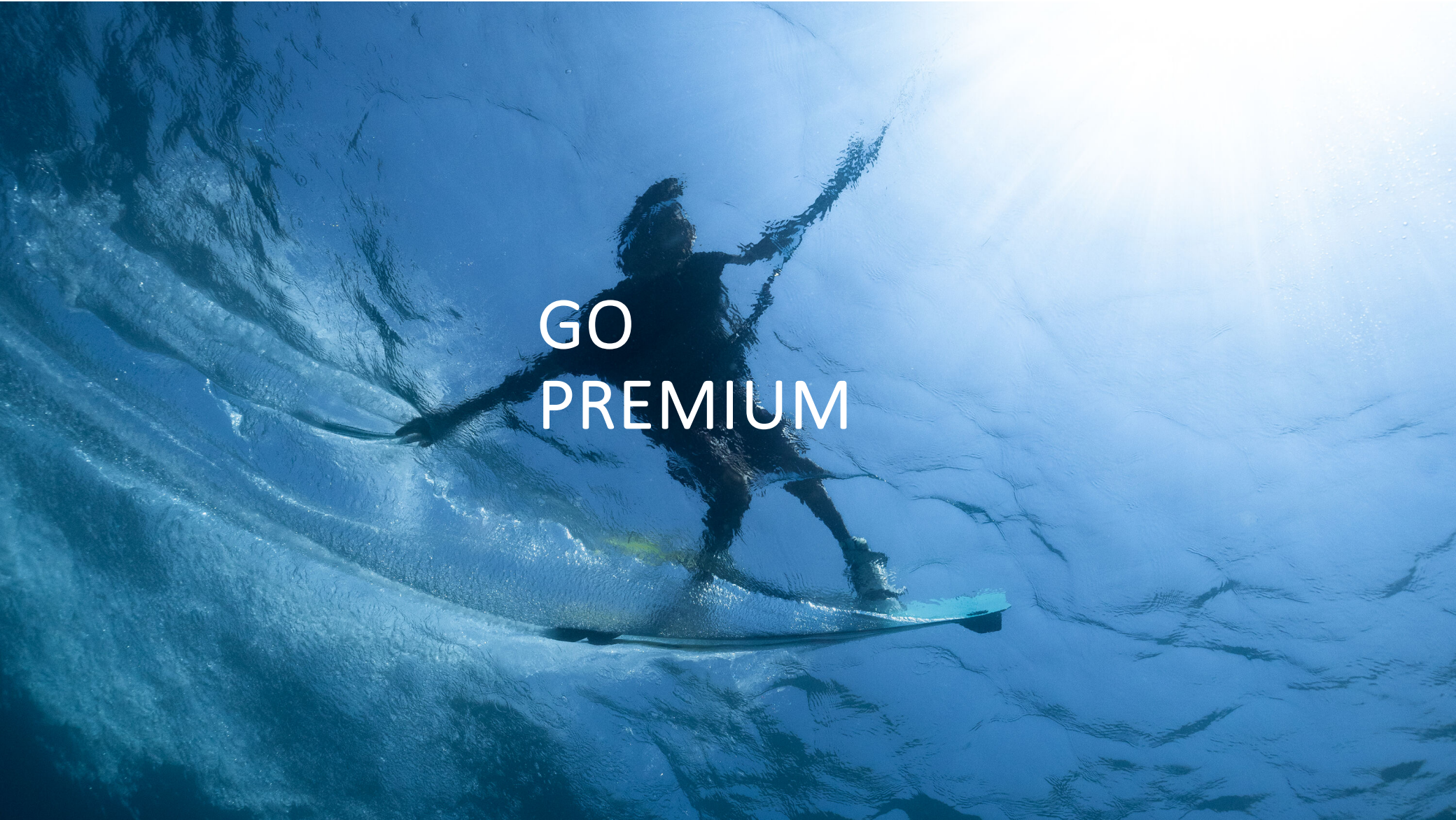
Solutions:

- Gratuit (Pub),
- Full payant
- Services Premium payants





GO
PREMIUM





Version 4.0

3 niveaux :

- Non enregistré
- Enregistré
- Premium (Abo)





Version 4.0

Premium

- Dashboard (Demo)
- Météo à 15 jours
- Prévisions x Relevés de vent



DASHBOARD



LAGENDA DE TES SESSIONS

Lundi 15 juillet 2024	Mardi 16 juillet 2024	Mercredi 17 juillet 2024	Jeudi 18 juillet 2024
<div><div>ST-PREX - PLAGE DU COULET</div><div>20:00 à 20:00</div></div>	<div><div>ST-PREX - PLAGE DU COULET</div><div>10:00 à 19:00</div></div>	<div><div>ST-PREX - PLAGE DU COULET</div><div>18:00 à 21:00</div></div>	<div>Pas de session</div>



VOS SPOTS | ALERTES PRÉVISIONNELLES

Rechercher un spot pour créer votre agenda de sessions

**ST-PREX - PLAGE DU COULET**

Suisse | Vaud



LE SPOT

LES PRÉVISIONS

EDIT



NEXT

- Traduire l'entier du site en anglais
- Stats de vent par spot
- Commentaires, notes,...
- Premium
- Une app ?
- Un nouveau design ?

A person is kitesurfing over a vibrant turquoise ocean. The surfer is wearing a black wetsuit and is positioned on a red board. They are suspended in the air, with their body angled towards the right. In the background, a massive, light-colored sand dune rises steeply from the water's edge. The sky is a pale, hazy blue. The word "MERCI" is overlaid in large, white, sans-serif capital letters across the center of the image. In the bottom right corner, the logo "Let's Kite" is written in a white, cursive script. A faint, stylized circular logo is visible in the top left corner.

MERCI

Let's
Kite

Kitesurfer Association - Exercice 2023

Espèces en caisse	CHF 44.70
Compte postal	CHF 33 958.96
Cash total au 31 décembre 2023	CHF 34 003.66
Avance sur assurances	-CHF 13 608.40
Fortune au 31 décembre 2023	CHF 47 612.06
Fortune au 31 décembre 2022	CHF 40 707.93
Augmentation de fortune	CHF 6 904.13

Recettes

Cotisations encaissées	CHF 15 860.00
Gains sur assurances	CHF 478.00
Recettes publicitaires	CHF 300.00

Totaux	CHF 16 638.00
Bénéfice	CHF 6 904.13

Dépenses

Charges financières (CCP)	CHF 68.65
Charges informatiques	CHF 1 414.92
Charges diverses (AG, comités)	CHF 630.00
Prix ruban orange	CHF 950.00
Magazine <u>Boards</u> (1)	CHF 1 090.05
Service de communication <u>Let's Kite</u>	CHF 2 000.00
Frais d'avocat	CHF 3 080.25
Beach <u>marshall Yvonand</u>	CHF 500.00

CHF 9 733.87

Remarques :

- Encaissement des cotisations stable
- Faibles recettes publicitaires (1 shop uniquement)
- Diminution des gains sur assurance par suite de la suppression des frais facturés pour les assurances 2024
- Frais d’avocat pour des recours
- Prix ruban orange (2022) payé en 2023

Comptabilité acceptée par acclamation

Comité

- Le comité se représente
- Patrick Tharin annonce sa démission du poste de caissier pour 2025

Questions... remarques...

Levée de l'AG à 21h00